



**COMMUNE DE BRAX**

**LIVRET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**Année 2021-2022**

# L'équipe d'animation



**Benoît Derousseau**

**Service  
enfance**

## ATSEM - PÉRISCOLAIRE



**Carole Delbosc**



**Isabelle Petit**



**Laurence Voisin**

## PÉRISCOLAIRE



**Marie-Claire  
Lamarque**



**Valentin Laurent**



**Sandrine Labadie**



**Nancy Maltèse**

## Le mot de Mr Le Maire

L'écrivain Américain Russell Banks a écrit : « Nous apprenons beaucoup sur une société et sa culture si nous observons la manière dont elle traite ses minorités, ses malades, ses pauvres ou même ses enfants, c'est-à-dire tout ceux qui sont exclus de toute forme de pouvoir. »

Je pense comme lui que le niveau de civilisation et d'évolution d'une organisation humaine peut être, en partie, jugée à la façon dont elle s'occupe de ses jeunes générations.

La survie de notre démocratie et des valeurs que porte la République Française, symbolisée par sa devise « Liberté-Egalité-Fraternité », se joue essentiellement, aujourd'hui plus que jamais, à travers l'éducation que nous donnons à nos enfants.

Le monde éducatif qui regroupe les parents, l'école et tous les autres acteurs de l'éducation des jeunes générations (monde associatif, acteurs des temps libres et tout adulte qui joue, de près ou de loin, un rôle auprès des enfants) doit prendre conscience du rôle éminemment central qui est le sien. Dans un monde de consumérisme effréné, dans lequel la société de communication deux points zéro est venue bouleverser la transmission de l'information, du savoir et où l'instantanéité a remplacé le temps long de l'analyse et de la réflexion, il devient urgent d'agir pour que nos jeunes générations aient accès au monde complexe dans lequel elles vivent.

Il nous appartient à travers le jeu, la culture, le sport, l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté, de leur faire appréhender cette complexité.

La vie, l'amour, l'amitié, le respect des autres, la démocratie, la liberté, sont autant de sentiments et de concepts, essentiels à notre bonheur et notre épanouissement personnel. Ce sont eux qui font de nous, tout au long de la vie, des adultes citoyens acteurs de la société dans laquelle nous évoluons. Si nous voulons les conserver, les atteindre, les apprivoiser et les appréhender nous devons grâce à l'éducation au savoir et à la réflexion comprendre qu'il n'existe pas qu'un seul chemin, une réponse magique, mais une multitude de routes, de possibilités et de réponses.

Là est l'enjeu colossal qui nous appartient à tous, individuellement et collectivement, de relever ou pas. Notre Commune a décidé, pour ce qui la concerne et avec les moyens qui sont les siens, de répondre présente. C'est pour cela que l'école et le périscolaire sont pour nous des priorités. Au-delà de l'accompagnement que la Municipalité apporte quotidiennement à l'Education Nationale, nous avons fait le choix depuis plusieurs années de professionnaliser l'Accueil Périscolaire de l'école de Brax.

La formation de l'équipe existante et le profil des nouvelles recrues en sont la preuve. Le livret qui vous est proposé aujourd'hui également.

Je vous en souhaite une bonne lecture et vous dis, à bientôt,

Le Maire



## Les objectifs pédagogiques

La municipalité de Brax et ses partenaires ont élaboré un Projet Pédagogique pour définir les orientations éducatives de la commune.

- Préparer les enfants à vivre en société et devenir des éco-citoyens responsables
- Une éducation partagée
- Un enrichissement culturel et varié pour tous
- Une prise en compte des rythmes de vie de l'enfant
- Une offre périscolaire de qualité et répondant aux besoins des familles
- Une politique tarifaire appliquée à chaque rang social

Le Projet Pédagogique, quant à lui est un document qui découle du PEDT (projet éducatif territorial), en s'appuyant et respectant les valeurs éducatives qu'il contient.

Il a pour but de structurer et d'organiser ce service Péri-scolaire.

Il est conçu par l'ensemble de l'équipe d'animation qui encadre les enfants dans tous les temps d'accueil périscolaire (matin, midi et soir) et validé par la commune.

Il définit des objectifs pédagogiques précis. Il est validé et rédigé par le coordonnateur périscolaire

Il expose en détail tout le fonctionnement de ce service : moyens matériels, humains, description des locaux et leur usage, présentation de l'équipe d'animation, horaires, objectifs

C'est à partir de ce document que les animateurs mettent en place un projet d'animation par période dans lequel sont proposées des activités (culturelle, citoyenne, sportive, manuelle, etc.)

Ce document peut être réajusté chaque année après un bilan d'évaluation, dans le but d'améliorer si nécessaire le fonctionnement général de l'accueil

Le Projet Pédagogique est consultable à l'accueil Péri-scolaire

# **Le Règlement intérieur**

**Article 1 – L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants inscrits sur le registre de l'école à partir de 3 ans révolu.**

**Article 2 – L'encadrement est assuré par du personnel qualifié dont la moitié au moins est diplômé selon la législation Jeunesse et Sport (BAFD, BAFA, ou équivalents). Le taux d'encadrement étant de 1 animateur pour 18 (+6 ans) et 1 animateur pour 14 (-6 ans).**

**Article 3 – Le service se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis dans des conditions normales de sécurité et en fonction du nombre d'animateurs présents.**

**Article 4– Pour être accueilli en périscolaire, les familles doivent impérativement remplir un dossier d'inscription avant chaque rentrée scolaire (voir modalités d'inscription)**

**Article 5 – Le respect de l'heure d'ouverture (7h30) et fermeture (18h30) est impératif. En cas de non-respect, une pénalité de 12 € par demi-heure supplémentaire sera appliquée.**

**Article 6 – Tous les enfants doivent être accompagnés le matin et repris le soir par les parents ou personnes autorisées à prendre en charge l'enfant, jusqu'à la porte de l'accueil périscolaire**

**Article 7 – Il est préférable que le temps de présence d'un enfant sur l'école ne dépasse pas 9h au quotidien, entre les temps périscolaires et école.**

**Article 8 – Si un enfant doit prendre des médicaments, ceux-ci seront remis au responsable du service périscolaire accompagnés de l'ordonnance à jour.**

**Article 9– Les parents veilleront à ne pas confier à l'accueil périscolaire un enfant malade pour limiter les risques de contagion.**

**Article 10 – En aucun cas, le service périscolaire ne fournit de goûter, cela reste à la charge des familles.**

**Article 11– Un temps peut être proposé aux enfants qui le souhaitent pour qu'ils fassent leur devoir, mais l'équipe n'a pas pour fonction d'obliger ni de vérifier si ces derniers ont été faits correctement.**

**Article 12 – Dans tous les temps d'accueil, les enfants doivent respecter l'équipe d'encadrement, mais également les autres enfants. Il en est de même pour le matériel. En cas de non-respect, et au-delà de 2 avertissements, le Responsable convoquera les parents ; si malgré cela l'enfant persiste ou a provoqué des actes graves, Monsieur le Maire pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive**

**Article 13 – En aucun cas les enfants seront autorisés à rentrer seuls chez eux, sauf cas exceptionnels. Dans ce cas les parents doivent obligatoirement prévenir le responsable du service périscolaire en amont pour en fixer les modalités.**

**Article 14 – La commune est assurée pour les risques liés au fonctionnement du service périscolaire.**

**Il revient aux familles de souscrire une « assurance de responsabilité civile ».**

**Article 15 : En cas d'accident, selon la gravité, les animateurs (formés aux premiers secours) effectueront les actes suivants :**

- Blessures bénignes : une pharmacie est mise à disposition**
- Accidents importants (chocs, malaises, saignements ou vomissements importants...), les animateurs feront appel aux urgences (Pompiers 18, SAMU 15) et préviendront parallèlement les familles. L'enfant sera si nécessaire transporté uniquement par les pompiers ou Samu, accompagné par une personne désignée si les parents ne sont pas présents.**
- Les événements seront consignés dans un registre médical, où la personne témoin mentionnera, le nom et prénom de l'enfant, sa date de naissance, la date et heure de l'évènement, les faits et circonstances de l'accident. Une déclaration d'accident sera faite auprès des assurances.**

**Date et signature des responsables légaux :**

# Le fonctionnement de l'accueil périscolaire

	Accueil périscolaire matin	Pause méridienne	Accueil périscolaire soir
<b>Lundi</b>	7h30-8h50	12h-13h30	16h30-18h30
<b>Mardi</b>	7h30-8h50	12h-13h30	16h30-18h30
<b>Jeudi</b>	7h30-8h50	12h-13h30	16h30-18h30
<b>Vendredi</b>	7h30-8h50	12h-13h30	16h30-18h30

## Les locaux

Accueil périscolaire côté maternelle et élémentaire, cours de l'école, salle de motricité, salle de classes disponible, réfectoire maternelle et élémentaire.

## Accueil du matin

- les enfants sont accueillis et encadrés par deux animateurs en élémentaire et une animatrice en maternelle.
- C'est un temps que l'on souhaite calme, les enfants ont le choix de ne rien faire ou de participer à des jeux, coloriages et d'occuper la cour.
- Les enfants doivent badger en arrivant avec la carte qui leur est attribuée en début d'année et qui restera dans les locaux (pour les maternelles les ATSEM se chargent de le faire)
- Les enfants qui mangent à la cantine sont invités à badger de nouveau à 8h45
- Les enfants sont remis aux enseignants à 8h50

## Pause méridienne

- Les enfants sont pris en charge dans les classes par les animateurs et ATSEM à 12h (hors protocole sanitaire)
- Un seul service de restauration est organisé : les maternelles et les élémentaires chacun dans leur réfectoire.
- Les enfants passent à table après s'être minutieusement lavés les mains
- Des moments de retour au calme seront instaurés pendant le repas pour le bien-être de tous
- A l'issue du repas, les enfants disposeront d'un temps libre dans les cours pour jouer jusqu'à 13h30 sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

## Accueil du soir

- Les enfants sont pris en charge à l'accueil périscolaire par les animateurs et les ATSEM.
- Ils consacrent ¼ h pour leur goûter (dehors ou dedans en fonction du climat)
- Des activités (manuelles, culturelles, sportives etc) seront proposées aux enfants sur inscriptions.

Les enfants pourront également rester en espace ludique.

- Les enfants peuvent faire leur devoir s'ils le souhaitent, le rôle de l'animateur est de simplement l'installer dans un espace calme.
- A leur départ en fin de journée les enfants doivent badger (pour les maternelles les ATSEM se chargent de le faire) et les parents ou responsables doivent obligatoirement indiquer l'heure de départ et signer sur les feuilles de présence mises à disposition à l'accueil.



# Le Passeport Péri-scolaire



A partir de la rentrée 2021, nous mettons en place le « Passeport Péri-scolaire »

Il sera un véritable lien entre les enfants, les familles et les animateurs

Il permettra aux familles de s'inscrire aux activités proposées, d'échanger et de faire passer des informations aux animateurs.

Il comprendra aussi un volet « bonne conduite », où les enfants devront respecter les règles fixées, et les valeurs véhiculées.

L'objectif de ce passeport est de sensibiliser les enfants à la citoyenneté et ce ne sera en aucun cas un « outil de sanction ».

Il sera opérationnel à la rentrée des vacances de Toussaint.

Merci de votre confiance

## Contact :

DERUSSEAU Benoît

Coordonnateur Péri-scolaire

Tél : 05.33.09.23.12

Mobile : 06.07.81.05.30

Mail : [enfance@brax47.fr](mailto:enfance@brax47.fr)



